

AFFAIRE N° 32.- PUIITS DU CHAUDRON - Marché de gré à gré à passer avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la réalisation d'essais de pompage, des mesures physico-chimiques et d'analyses bactériologiques.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le marché de gré à gré à passer avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la réalisation d'essais

de pompage, des mesures physico-chimiques et d'analyses bactériologiques nécessaires au lancement de concours de la station de refoulement du puits du Chaudron.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 902, article 2 313-20 bis du Budget de 1970 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

S. Denis, le 20 mai 1970

P. Le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : M. Kessler

Pour copie conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé : M. Vergoneau